

La suppression des droits de marque sur les fers, les aciers, les cuirs et généralement de tout droit intérieur.

Que les droits d'entrée et de sortie soient combinés de manière à favoriser les manufactures nationales.

Que les poids et mesures soient uniformes dans tout le Royaume.

Qu'il soit permis de stipuler les intérêts pour prêt d'argent dans tous les actes.

Que les Tribunaux et Chambres de commerce soient composés de membres librement élus par leurs pairs.

L'examen des différents traités de commerce avec les puissances étrangères.

La réforme de l'ordonnance du commerce, et un règlement sur les faillites.

L'affranchissement de toute contribution sur les denrées de première nécessité.

Que, pour honorer le commerce et associer tous les sujets du Roi à ses succès, il soit statué, par une loi, que tout noble pourra faire le commerce sans déroger.

Nos députés sont autorisés à demander l'attribution aux Juges ordinaires de toutes matières fiscales et domaniales, sans que le conseil puisse connaître du fond des contestations.

Un tarif modéré et uniforme pour le contrôle des actes, centième denier et insinuation.

La suppression des droits onéreux du Domaine et notamment de ceux perçus sur les moulins et artifices établis sur les fleuves et rivières.

Que la régie des Domaines soit améliorée; ils demanderont l'établissement d'un ordre économique et sûr dans la régie des finances du Royaume.

La fixation des dépenses dans chaque département et des traitements, pensions et gratifications.